

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS M.R.C. ÎLE D' ORLÉANS

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 12 AVRIL 2002

À l'assemblée spéciale du Conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 12 avril 2002 à 10 h à la salle municipale étaient présents Dominique Labbé,. Martin Giguère,. Jules Roberge, Gilles Vinet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion. Tous les conseillers étant présent ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Résolution autorisant la signature du contrat à intervenir entre la Fabrique et la Municipalité
- 3. Levée de l'assemblée

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Labbé appuyé par Martin Giguère que l'ordre du jour présenté soit adopté.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT A INTERVENIR ENTRE LA FABRIQUE ET LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la description technique déposée par Michel Picard arpenteur géomètre, concernant la rue Lemelin.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Gilles Vinet d'autoriser le maire Yoland Dion, ainsi que la secrétaire Sylvie Beaulieu, à signer le contrat. Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

ITEM 3 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

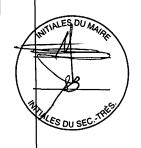
La levée de l'assemblée est proposée par Lina Labbé il est 10h10

Note: Tous les conseillers étant présents chacun d'eux ont refusé leur droit à la rémunération pour la tenue d'une assemblée spéciale.

02 - 45.1

02-46

02-47



N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 18 AVRIL 2002

À l'assemblée publique de consultation du Conseil municipal de Saint-François Île d'Orléantenue le 18 avril 2002 à 20 h 00 à la salle municipale étaient présents Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Gilles Vinet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

SUJET:

PROJET DE REGLEMENT 02-38

AUX FINS DE MODIDER LE RÈGLEMENT 03-92 INTITULÉ « REGLEMENT DE ZONAGE »

MODIFIER LE CHAPITRE 1X : NORME RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGE AUTORISÉS DANS LES COURS.

MODIFIER L'ARTICLE 9.1 COUR AVANT EN Y AJOUTANT LE PARAGRAPHE 23.

ARTICLE 1 Modifier le chapitre 1X normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours à l'article 9.1 cour avant en y ajoutant le paragraphe 23

23- les équipements de jeux extérieurs tels que les piscines, pourvu qu'ils soient implant ou aménagés à au moins 1,5 mètres des lignes latérales du terrain, et ce uniquement dans la zone 08-H.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendai

Les personnes ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que certaines dispositions du projet soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

02-48.1

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 8 h 10.

Yoland Dion, maire

Bysic Beaulie Sivie Beaulieu, secrétaire-trésosrière